



Paris, le 3 février 2022,



à

M. Jean-Marc MERRIAUX
Directeur général de la Mission laïque
française

Mission laïque française
9 rue Humblot
75015 PARIS

Monsieur le Directeur général de la MLF,

Les représentants des personnels FSU ne siégeront pas à cette CCP de recrutement du 3 février 2022 car ils estiment que son dysfonctionnement ne leur permet pas d'exercer leur mandat d'élus des personnels.

Nous en voulons pour preuve cette commission de recrutement.

Le barème de recrutement a été modifié pour le recrutement de 2019 contre l'avis des représentants des personnels. Or, l'an dernier, la MLF n'a pas respecté les règles qu'elle avait elle-même définies. Le barème de sélection en entretien n'est pas suivi : des candidats avec un barème bas voire nul, donc ne répondant à aucun critère défini en amont, sont parfois sélectionnés, alors que d'autres qui correspondent au profil, avec donc un barème supérieur, sont écartés sans justification. Les modalités de recrutement, déjà contestables, sont donc devenues illisibles, confuses et imprévisibles. À la CCP du 1er octobre 2021, vous nous avez annoncé que le recrutement 2022 sera fait selon les mêmes modalités. Désormais c'est assumé : la règle à la MLF, c'est l'absence de règles !

Dans ces conditions, les représentants des personnels FSU ne seront à nouveau pas en mesure d'informer les candidats. Au-delà du respect des élus à la CCP, il s'agit également de respecter les candidats aux postes de détachés.

La FSU demande à la MLF de respecter son propre barème de recrutement et de tenir ses engagements pris en CCP, conditions indispensables à un processus de recrutement transparent, équitable et respectueux des personnels.

Ce manque de transparence qui fait obstacle à la représentation des personnels est également à déplorer lors de la CCP étudiant les non-renouvellements de détachement.

Lors de la CCP du 17 novembre 2021, pendant laquelle les détachements de 11 collègues n'ont pas été renouvelés, les informations transmises aux représentants des personnels ont été tardives, succinctes voire inexistantes. Alors qu'il s'agit de mesures avec des conséquences humaines lourdes, aucune justification des décisions n'est fournie en amont aux élus. La MLF n'a pas daigné prévenir les agents concernés.

De surcroît, la CCP n'a pas été saisie des renouvellements de détachement pour une seule année, durée qui entre en contradiction avec le statut commun des détachés. Encore une fois, les cadrages de la MLF et les prérogatives de la CCP sont bafoués.

Sur ce sujet, la FSU demande que les personnels et leurs représentants soient informés de manière complète et anticipée, et que des modalités de recours soient mises en place.

Plus généralement, au-delà du respect des cadrages et des élus en CCP, le dialogue social doit être pleinement assumé par la direction générale de la MLF, en accord avec les valeurs qu'elle affiche.

Pour les commissaires paritaires SNES-FSU et SNUipp-FSU à la CCP,



Bruno RIBARD
SNUipp-FSU Hors de France



Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France